

TRANSACTION ●●●

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur) sauf en cas particulier de succession ou de mandat de recherche (acquéreur). En cas de délégation de mandat, les honoraires appliqués seront ceux de l'agence mandataire.

HONORAIRES DE VENTE

Prix Net Vendeur	Honoraires TTC
De 0 à 34 999 €	Forfait de 3 500 €
De 35 000 € à 49 999 €	10 % du prix net vendeur
De 50 000 € à 74 999 €	8,5 % du prix net vendeur
De 75 000 € à 89 999 €	8 % du prix net vendeur
De 90 000 € à 124 999 €	7 % du prix net vendeur
De 125 000 € à 399 999 €	6 % du prix net vendeur
400 000 € et au-delà	5 % du prix net vendeur

Les pourcentages ne sont pas cumulables.

AVIS DE LAVEUR (Remboursé si concrétisée par une mise en vente du bien à l'agence)

- 120 € TTC sur MONT DE MARSAN et SAINT PIERRE DU MONT
- 160 € TTC sur les autres communes

LOCATION ●●●

BAIL D'HABITATION LOI DU 6 JUILLET 1989

	HONORAIRES LOCATION VIDE		HONORAIRES LOCATION MEUBLÉE
	< 40m²	≥ 40m²	
Visite, Constitution dossier, Rédaction bail	8 € par m² de surface habitable	80 % du loyer mensuel hors charges*	8 € par m² de surface habitable
État des lieux d'entrée	3 € par m² de surface habitable		3 € par m² de surface habitable

* dans la limite du plafond de la loi Alur, soit :

- Visite(s)/Constitution du dossier/Rédaction de bail : 8 € TTC par m² de surface habitable
- Etat des Lieux d'Entrée : 3 € TTC par m² de surface habitable

Les honoraires à la charge du bailleur et ceux à la charge du locataire pour les prestations énumérées ci-dessus sont plafonnés au montant TTC du loyer mensuel hors charges.

	HONORAIRES LOCATION VIDE OU MEUBLÉE	
	< 35m²	≥ 35m²
État des lieux de sortie à charge exclusive du bailleur	Forfait de 100€	3 € par m² de surface habitable
État des lieux de sortie d'un bien en gestion à l'agence	Offert	

BAIL DE DROIT COMMUN, COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL

- **Honoraires à la charge du Bailleur** : 1 mois de loyer Hors Charges
- **Honoraires à la charge du Locataire** : 1 mois de loyer Hors Charges

État des lieux de sortie sur demande

GESTION LOCATIVE ●●●

- **PACK SIMPLICITÉ (Gestion Simple)** : 7,20 % TTC
- **PACK TRANQUILLITÉ (Pack Simplicité + Garantie Loyers Impayés)** : 10,20 % TTC
- **PACK SÉRÉNITÉ (Pack Tranquillité + Vacance Locative)** : 12,20 % TTC

Le détail des prestations est disponible en agence.

- **Frais à la charge exclusive du locataire** :
 - Frais bancaires en cas de rejet de prélèvement : 17 €
 - Réimpression de quittance de loyer : 3 €
 - Avenant au bail de location : 70 € par locataire

